

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

### PROCES VERBAL DU COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

DU 26 FEVRIER 2015

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE Président

- Nombre de membres en exercice : 18
- Nombre de présents : 14
- Nombre de votants : 12
- Convocation du Comité de Gestion le 16.02.2015
- Convocation distribuée le : 19.02.2015
- Affichage du compte-rendu le : 10.03.2015

#### **PRESENTS :**

- M. LAURENT, MME COLME, MME PARISOT, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
  - Mme MOISSETTE, MME COMBEAU, MME BOUNSIR, MME CUVILLIER, M. SCHWALLER, Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, MME UMINSKI, Directeurs des écoles

#### **EXCUSE :**

- M. CARDINAL Représentant de l'Education Nationale

#### **ABSENTES :**

- MME PAGELOT, Conseillère Municipale
- MME LEROY, Représentant le Préfet
- MME MONAL, Directrice de l'école Galilée

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme COLME

## **1) Débat d'Orientations Budgétaires 2015**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapporteur présente un document opérant une analyse de la situation financière de l'établissement et définissant les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de débattre des orientations budgétaires pour 2015.

### **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des écoles a débattu des principales orientations budgétaires en section de fonctionnement.

### **Informations et questions diverses**

M. le Président ouvre le débat.

Il informe le comité de la Caisse des Ecoles que la ville de Nancy n'acceptera plus les dérogations scolaires sans contrepartie financière correspondant au coût d'accueil des élèves des communes extérieures à compter de la rentrée 2016-2017. En conséquence, les communes de l'agglomération nancéienne s'aligneront sur cette position. M. Masson souligne cette problématique pour les élèves scolarisés en classe horaire aménagée musique. M. le Président explique que les parents d'élèves sont susceptibles de scolariser leurs enfants dans des écoles privées lorsque cela sera possible, écoles privées qui par ailleurs ne sont pas tenues de mettre en œuvre la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Mme Poydenot demande combien d'élèves des communes extérieures sont accueillis dans les écoles d'Essey-lès-Nancy. M. Thouvenot a recensé 96 élèves provenant de communes extérieures sur 726 élèves scolarisés au total sur la ville. La ville ne dispose d'aucune information quant aux élèves ascéens scolarisés dans les communes extérieures.

Mme Moissette demande quelles sont les conséquences pour les élèves des communes extérieures déjà scolarisés dans les écoles d'Essey-lès-Nancy. Il est répondu qu'ils poursuivront leur scolarité dans les écoles d'Essey-lès-Nancy.

Mme Combeau demande si un séjour plus court en classe de neige n'est pas plus éprouvant pour les élèves. Mme Colme espère une réduction du coût assez significatif. Mme Picard-Morlot veut consulter ses collègues sur ce sujet. Bien que le choix éventuel de classe de découverte moins onéreuse soit envisageable, elle

préconise de conserver le départ des CM2. Concernant la gestion comptable des classes de découverte, Mme Picard-Morlot souhaite que la mairie conserve cette prérogative, notamment car il serait indélicat de connaître les niveaux de revenus des parents d'élèves.

M. le Président confirme la volonté de baisser le budget de la caisse des Ecoles au regard de la conjoncture actuelle mais veut conserver le départ en classe de neige ou en classe de découverte des élèves. Il informe que la commune maintiendra pour l'année scolaire les temps d'activité gratuit dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2015-2016. Il précise qu'un article paru ce jour dans la presse faisait état des choix très disparates des communes de l'agglomération sur les séjours en classe de neige : suppression, maintien avec la même durée de séjour, maintien avec diminution de la durée du séjour, orientation vers des classes de découverte moins onéreuses... En l'occurrence, il convient de tenir compte de la baisse de 5 % du budget de la Caisse des Ecoles pour faire un choix adéquat.

M. Schwaller estime que le départ des CM2 en classes de neige avant la scolarisation au collège est une forme de récompense. Mme Poydenot demande si un départ en classe de neige dans les Vosges est envisageable pour réduire son coût. M. Thouvenot informe que les classes de neige dans les Vosges ne sont pas beaucoup moins chères et qu'il n'est pas certain que le massif vosgien soit enneigé.

M. Masson consultera prochainement le conseil des maîtres sur ce sujet. Il est favorable à ce que la commune conserve l'ingénierie, ce qui est conforme aux directives de l'inspecteur d'académie. Il comprend la nécessité de réaliser des économies budgétaires mais souhaite également conserver le départ d'une classe d'âge, et pas forcément pour faire du ski.

Mme Picard-Morlot souligne l'intérêt des classes de neige pour le dépaysement. Toutefois, elle estime qu'une visite de la capitale serait également digne d'intérêt. Il semble difficile de laisser l'initiative aux enseignants car cela pourrait entraver la gestion administrative dévolue à la commune. M. Masson précise que les enseignants ne se projettent pas forcément sur plusieurs années. Si un choix n'est pas arrêté sur une classe d'âge, il est possible qu'un élève ne parte pas en classe de neige ou de découverte au cours de sa scolarité en primaire. Il donne l'exemple de l'intérêt d'une visite du futuroscope qui par le passé a ravi les participants. Il fera part de sa réponse après consultation de l'équipe pédagogique au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre.

M. le Président demande si le coût d'une classe de neige dans le Jura serait intéressant. M. Thouvenot estime une baisse de 8 à 9 € par élève, une baisse du coût du transport. Toutefois, le choix sera limité en raison du faible nombre de centres d'accueil. Il pourrait être envisagé de raccourcir la durée du séjour. Aujourd'hui, les élèves partent en classe de neige le lundi matin et reviennent le mardi soir de la semaine suivante. Un retour le samedi pourrait être envisagé pour réduire le coût des classes de neige.

M. Schwaller demande si l'augmentation de la participation des familles est envisageable. M. Thouvenot informe que les familles participeront à hauteur de 19 000 € cette année 2015 pour un coût total de 51 000 €.

M. le Président sollicite M. Thouvenot pour établir plusieurs propositions : baisse de la durée du séjour, départ des classes de neige dans le Jura, classe de découverte en été dans les Alpes, sur une classe de mer, ..., afin d'arrêter une position lors de la prochaine Caisse des Ecoles se tenant au plus tard après les vacances de pâques. Il précise qu'une classe de découverte en été est difficilement envisageable en 2015 en raison des délais applicables au regard du Code des Marchés Publics. Toutefois, une classe de découverte pour l'année 2016 peut être arrêtée en octobre 2015. Il confirme que la commune supportera l'ingénierie comme par le passé.

Mme Picard-Morlot souligne l'intérêt d'un départ précoce dans l'année scolaire car il permet de « souder » la classe. Mme Combeau demande si la commune peut obtenir des subventions auprès de la CAF pour participer au financement. Il est répondu par la négative.

### **Déroptions scolaires et périmètre scolaire**

Un pointage du domicile des enfants scolarisés à Essey-lès-Nancy démontre que depuis dix ans, il n'y a plus d'apport massif sur les secteurs dus à de nouvelles constructions. Il n'y a pas de raison objective à modifier la carte scolaire.

Cependant, il apparaît que depuis quelques années les inscriptions en cours d'année scolaire sont de plus en plus fréquentes et posent problème quant aux équilibres au sein des classes ou des établissements scolaires.

La carte scolaire adoptée en conseil municipal le 17 juin 2005 est toujours d'actualité et reste en l'état quant à son application. En effet, dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal. Or cette délibération n'est plus adaptée aux contraintes actuelles.

Afin de proposer à la commission des affaires scolaires puis au conseil municipal une modification de la carte scolaire, il est important que les membres de la caisse des écoles puissent s'exprimer sur ces propositions :

#### **Proposition N° 1**

La carte scolaire votée en conseil municipal le 17 juin 2005 est toujours d'actualité et reste en l'état quant à son application : tout enfant arrivant à Essey-lès-Nancy est automatiquement orienté vers son école de rattachement quels que soient les effectifs des classes.

#### **Proposition n° 2**

- 1) La carte scolaire votée en conseil municipal le 17 juin 2005 s'applique sans changement pour les enfants inscrits dans les écoles de la ville jusqu'au jour de la prérentrée des classes. Ainsi, tout enfant arrivant à Essey-Lès-Nancy est automatiquement orienté vers son école de rattachement.
- 2) La répartition des élèves arrivant après cette date ou en cours d'année s'effectue après concertation avec les directeurs d'établissements afin d'équilibrer les effectifs des classes et des écoles.
- 3) Les enfants non inscrits sur leur école de rattachement ont la possibilité de la réintégrer à la rentrée suivante.

Mme Moissette demande si le changement d'école n'est pas trop perturbant pour les élèves, notamment si les élèves sont tenus de rejoindre leur école de rattachement au terme d'une année. Mme Uminski répond par la négative.

Mme Picard-Morlot souligne les difficultés rencontrées cette année avec l'accueil de 35 élèves supplémentaires depuis la rentrée scolaire aux vacances de Noël. Elle tient à remercier la mairie et M. Masson car elle aurait eu des classes avec des effectifs estimés à 28 ou 29 élèves par classe et donc un contexte peu favorable pour l'enseignement. Elle constate une augmentation régulière depuis les dernières années du nombre moyen d'élève par classe. Elle estime que la moyenne sera de 26,5 élèves par classe l'année scolaire prochaine avec 1/3 des effectifs rencontrant des difficultés. C'est pourquoi, elle demande à l'inspection d'académie l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée scolaire 2015-2016. En effet, le projet pluriannuel d'investissement de moyens informatiques suppose que la salle informatique ne sera plus affectée à cet usage et donc est susceptible de convenir pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Mme Poydenot s'interroge sur les conséquences du refus des dérogations scolaires quant aux effectifs des classes. M. Laurent explique que la commune n'a pas de lisibilité à ce jour.

Mme Picard-Morlot informe qu'elle a renseigné un questionnaire de l'Education Nationale dans le cadre de la politique de la ville depuis le classement du quartier de Mouzimpré en quartier prioritaire. Elle estime ce contexte favorable pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.

M. le Président n'est pas convaincu pour envisager la modification de la carte scolaire, notamment car il n'y a pas de projet immobilier de grande envergure susceptible de bouleverser les périmètres définis. M. Masson ajoute qu'une modification des périmètres doit avoir du sens comme améliorer la mixité sociale. Il est vraisemblable qu'en l'absence d'une ouverture de classe à la rentrée, les problèmes rencontrés risquent de perdurer.

M. le Président estime qu'il sera moins enclin à accorder des dérogations scolaires au vu de ces difficultés. A ce jour, les dérogations étaient accordées en tenant compte des obligations légales (obligation de soins à proximité de l'établissement et prise en considération des fratries) et des contraintes des parents d'élèves (profession sur le territoire communal et présence d'une assistante maternelle sur la commune).

M. Masson précise que les élèves ne peuvent être une variable d'ajustement. De plus, les élèves sont plus fatigués s'ils doivent accomplir des trajets pédestres plus longs pour se rendre à l'école. Il préconise de conserver le dispositif existant et souhaite l'ouverture d'une classe supplémentaire sur Mouzimpré pour obtenir un rééquilibrage. Il n'exclut pas en cas de refus d'ouverture de procéder au cas par cas à des possibilités d'accueil. Le contexte actuel s'explique par la suppression de beaucoup de postes entre 2007 et 2012. M. Laurent est favorable à l'ouverture d'une classe supplémentaire sur Mouzimpré. M. le Maire est disposé à soutenir cette ouverture, notamment depuis le classement du quartier de Mouzimpré en quartier prioritaire afin de donner davantage de chance de réussite aux élèves.

## Questions diverses

Mme Colmé relate les difficultés rencontrées par le pôle jeunesse lorsqu'un enseignant est absent. En effet, le pôle jeunesse ne dispose pas toujours de l'information et facture les réservations enregistrées relevant de la cantine et du périscolaire. Elle souhaite que les directeurs d'établissement puissent dans la limite du possible communiquer cette information au pôle jeunesse pour éviter une mauvaise facturation et du travail administratif supplémentaire visant à régulariser la situation. En effet, M. Thouvenot précise que les parents ne distinguent pas ce qui relève de l'école et ce qui relève de la mairie.

M. Masson tient à remercier M. le Maire et Mme la députée Chaynesse Khirouni qui sont intervenus dans la classe de M. Villedary pour accompagner les enfants sur un projet de texte sur l'intégration des élèves porteurs de Handicap dans le cadre d'une animation proposée par le Sénat en direction des CM2.

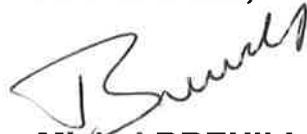
M. Masson souhaite que la communication du pôle jeunesse soit mieux identifiée afin d'éviter de la confusion avec la communication de l'établissement. M. Laurent prend bonne note et fera le nécessaire.

**Le secrétaire de séance,**



**Anne-Charlotte COLME**

**Le Président,**



**Michel BREUILLE**